

NOTIFICATION AUX PARTIES

No. 2025/105

Genève, le 8 septembre 2025

CONCERNE :

Invitation à soumettre des informations sur la mise en oeuvre du
Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal

1. Le Secrétariat attire l'attention des Parties sur la [Notification 2025-099](#) publiée (en anglais seulement) par le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CDB) et intitulée *Invitation to submit relevant information to support the production of the global report on collective progress in the implementation of the Kunming-Montreal Global Biodiversity Framework*. La notification est jointe pour référence.
2. La notification invite les organisations concernées, notamment les secrétariats de conventions relatives à la diversité biologique et autres accords multilatéraux sur l'environnement (AME), à soumettre des informations pour contribuer à la préparation du rapport mondial sur les progrès collectifs de mise en oeuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal.
3. Le rapport mondial, qui sera examiné à la dix-septième session de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB CdP17 ; Erevan, Arménie, octobre 2026), dépendra de différentes sources, en particulier des contributions de conventions relatives à la diversité biologique telles que la CITES. Le rapport comprendra des exemples de contributions d'AME pertinents à la mise en oeuvre du Cadre, dans le contexte de leurs mandats respectifs [pour la CITES, voir [décision 17.55 \(Rev. CoP19\)](#), *Coopération avec les accords multilatéraux sur l'environnement et autres organisations internationales*].
4. Les contributions des AME au rapport mondial sont prises en compte de deux manières :
 - a) **Dans le cadre du septième rapport national à la CDB** – Les Parties sont invitées à contacter leurs [correspondants nationaux de la CDB](#) pour obtenir des informations pertinentes à inclure dans les [septièmes rapports nationaux de la CDB](#), qui seront la source principale du rapport mondial.
 - b) **Dans le cadre de contributions directes au Secrétariat de la CITES** – Les Parties peuvent aussi partager des informations pertinentes avec le Secrétariat de la CITES qui prévoit de rassembler et analyser les données de sources telles que les rapports sur la mise en oeuvre de la CITES, la base de données CITES sur le commerce, et les nouveaux amendements aux Annexes adoptés à la CoP20, pour contribuer au processus de la CDB.
5. Afin de respecter les délais fixés par le Secrétariat de la CDB, les contributions directes au Secrétariat devraient être soumises le **29 septembre 2025** au plus tard. Les Parties sont invitées à envoyer un courriel avec, comme pour objet « Notification n° 2025/105 : contributions au CMB » à l'adresse info@cites.org.